



COMPTE RENDU – COMITE d'ETANG

25 mars 2016 – Saint-Laurent-de-la-Salanque

Étaient présents : Pierre Abelanet (Adjoint au Maire de Fitou), Christelle Alengry (Chambre d'Agriculture 66), Christelle ALOT (DDTM 66/SE/MCGS), Agnès Alquié (Chambre d'Agriculture 11), Renée Banet (Adjointe au Maire de St Hippolyte), Claude Barthez (Représentant des riverains de Leucate), Erwan Berton (1^{er} Prud'homme de Leucate), Ghislaine Brodiez (DDTM11/SEMA), Stéphane Buigues (Grand Narbonne, 5^{ce} développement du territoire), Paul Chemin (DREAL LRMP/DE), Georges Conte (Fédération Régionale de la Coopération Viticole), Julie Couhet-Guichot (Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées), Philippe Deslot (Adjoint au Maire de Leucate), Jean-Luc Durand (Conseiller Départemental 11), Andrée Escaré (Adjointe au Maire de Salses-le-Château), Tristan Fajula (Chargé de mission Agenda21 St Laurent), Laurence Fonbonne (RIVAGE), Jean-Marc Gauthier (Adjoint au Maire de Treilles), Alain Got (Maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque), Ange Gras (Président du syndicat des conchyliculteurs de Leucate), Matthew Hebert (Cépralmar), Robert Hervé (Adjoint au Maire de Caves), Jean-François Laffon (CG66), Lucas Jaulent (Conseiller municipal Leucate), Pascale Monnerot (Adjointe au Maire du Barcarès), David Murcia (Secrétaire du syndicat des conchyliculteurs de Leucate), Charles Navarro (FDC66), André Palau (EID), Marc Planas (1^{er} Prud'homme du Barcarès), Michel Py (Maire de Leucate et Président de RIVAGE), Christine Roques (ECCLA), Josèphe Rodenas (Adjointe au Maire de Salses-le-Château), Sylvie Setzkorn (CG11), Michel YVON (UFC que choisir 11)

Étaient excusés : Claire Bernat (Agence de l'Eau), Frédérique Batlle (Agence de l'Eau), Magali Boyce (Pôle relais lagunes), Laura Bry (Grand Narbonne), Bernard Devic (Maire de Caves, Président du PNRNM), Vincent Dumeunier (CD 11), Marc Dumontier (Parc naturel marin du Golfe du Lion), Ghislaine Escoubeyrou (DDTM 66), Alain Ferrand (Maire du Barcarès), Séverine Humbert (Syndicat des Nappes du Roussillon), Gilles Lolio (Conservatoire du Littoral), Françoise Mateu (Agence de l'Eau), Christine Meutelet (DDTM 11), Valérie Rego (DREAL/SN/PEL), Hichem Tachrift (Syndicat des Nappes du Roussillon), Noémie Varado (DDTM 11).

Alain Got, Maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité d'étang.

Michel PY, Président de RIVAGE, après avoir salué les membres du Comité d'étang a précisé que le principal objectif de cette réunion était la validation du projet de troisième contrat d'étang, son programme d'action et son plan de financement prévisionnel.

Il a précisé que l'Agence de l'Eau s'est excusée de son absence à cette réunion et a souligné que le projet présenté avait été élaboré en très étroite collaboration avec l'Agence.

Michel Py, président de la CLE de l'étang de Salses-Leucate, a précisé que ce sont les membres de la Commission locale de l'eau qui constituent le Comité d'étang. Les règles de fonctionnement du Comité d'étang n'exigeant pas de quorum, la réunion a pu être lancée.

L'ordre du jour a ensuite été présenté :

- Validation du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate
- Présentation des échéancier des étapes à venir (Validations, Signature, Mise en œuvre, Mi-parcours, Bilan)
- Labellisation RAMSAR du site de l'étang de Salses-Leucate

- Validation du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate

Sans rentrer dans le détail de chaque fiche action, les principales opérations de chaque objectif des 4 volets du contrat ont été présentées. Le volume financier et les principaux cofinanceurs pour chaque objectif ont été précisés. Les détails de la présentation peuvent être consultés dans le ppt joint au présent compte rendu. Plusieurs points ont été précisés

Appel à projet DLAL FEAMP.

Le grand Narbonne répond à l'appel à projet DLAL FEAMP qui vise le soutien aux activités de la pêche et de la conchyliculture. Cette candidature centrée sur le Grand Narbonne inclut la conchyliculture sur l'étang de Salses-Leucate et la pêche dans la prud'homie de Leucate. Si le projet est retenu, il y aura la possibilité de mobiliser des financements européens sur des actions concernant la pêche et la conchyliculture.

Concernant la pêche, Laurence Fonbonne a précisé qu'au moment de la construction des fiches action du contrat, les pêcheurs avaient pu faire remonter leur problématiques mais aucune action n'a pu être inscrite ; ceci principalement à cause des difficultés techniques de définition des actions efficaces. En cas d'identification de projets concernant la pêche, de nouvelles fiches actions peuvent toujours être inscrites sur la deuxième phase du contrat. Mais vu l'émergence du DLAL (et en cas d'acceptation) une nouvelle possibilité de cofinancement s'ouvre. Le lien sera fait entre le DLAL et le Contrat d'étang pour valoriser – le cas échéant – les actions mises en œuvre.

Concernant la conchyliculture, des projets ont pu être inscrits au 3^{ème} contrat d'étang sans pour autant avoir réussi jusqu'à présent à identifier les co-financeurs potentiels. Ces projets (FA IVB2 et IVB3) seront par conséquent soumis au DLAL du Grand Narbonne et dans la mesure du possible (règles propres au DLAL et stratégie de territoire retenue) proposées au cofinancement par le FEAMP.

Marc Planas a rappelé que dans le cadre de l'appel à projet 4 territoires candidaient sur lesquels seulement 3 seront retenus. La date limite de dépôt des candidatures est le 30 avril 2016 et les résultats seront donnés en juillet 2016.

Michel Py a par ailleurs précisé que sur le DLAL 800000 € de FEAMP seraient mobilisables à condition d'apporter un cofinancement également à hauteur de 800000 €.

Problématique des pesticides dans l'étang de Salses-Leucate

C'est une des problématiques principales du troisième contrat d'étang. Christine Roques, souhaite qu'une meilleure information sur les risques liés à l'utilisation de pesticides puisse être faite. Il est précisé à ce sujet que p.ex. dans le cadre des PAPPH communaux, la communication sur les risques et les enjeux liés à l'utilisation de pesticides est systématique. Les opérations d'information et de sensibilisation prévues par le syndicat RIVAGE (FA IVA6) intègrent également cette thématique. Concernant l'utilisation des pesticides par le monde agricole, des nouveaux contrats pourront être engagés par les agriculteurs pour réduire leur utilisation de pesticides étant donné que le Projet Agro-Environnemental et Climatique déposé par RIVAGE a été validé par la région (FA IIB4). Georges Conte souhaite que le monde agricole ne soit pas systématiquement stigmatisé dès que l'utilisation des pesticides est évoquée. Il fait un point sur les différences de réglementation qui peuvent exister entre différents pays européens ce qui est particulièrement critique dans des zones frontalières comme la notre (ex. autorisation portant sur les molécules en Espagne et portant sur les marques de produit en France). A terme cette situation ne pourra être résolue que par une nécessaire harmonisation des réglementations entre pays. Pierre Abelanet précise que de toute façon malgré la possibilité de traitement alternatif pour le ver de la grappe (traitement par phéromones > confusion sexuelle) il y a un traitement réglementaire pour lutter contre la flavescence dorée. Laurence Fonbonne précise que le contrat d'étang inclut bien des actions visant les utilisations agricoles et non-agricoles.

Une précision est apportée concernant la lutte contre les moustiques. L'EID n'utilise plus d'insecticides en traitement de routine ; seul un bacille Bti est actuellement utilisé. La lutte anti-adulte à base d'insecticides est seulement autorisée par dérogation en cas de problème avéré de santé publique.

Flux arrivant à l'étang

Marc Planas souligne l'important de façon générale de travailler sur tout type de flux polluant pouvant arriver à l'étang. Michel Py rappelle à ce sujet que même si aucune fiche action ne porte directement sur les piscicultures, la concertation est poursuivie (FA IVA5) et RIVAGE fait tout son possible pour arriver à améliorer la connaissance sur les rejets pour ensuite pouvoir proposer une diminution de leur impact.

Validation du troisième contrat d'étang

Michel Py a proposé le projet de 3^{ème} contrat d'étang au vote à main levée. Le troisième contrat d'étang a été validé à l'unanimité par le Comité d'étang.

- Présentation des l'échéancier des étapes à venir (Validations, Signature, Mise en œuvre, Mi-parcours, Bilan)

Les différentes étapes à accomplir d'ici la signature du contrat – qui pourra intervenir selon les disponibilités - avant ou après l'été sont présentées dans le ppt et elles sont rappelées ci-dessous.

	Qui	Quoi
25 Mars	Comité étang	Validation du projet
Fin mars	Agence de l'Eau	Transmission du projet définitif au Siège en vue de la commission des Aides
7 et 14 Avril	RIVAGE	Présentation du projet en MISEN 11 puis 66
Avril/Mai	Etat	Rédaction des avis suite à MISEN pour agrément contrat
Juin	Agence de l'Eau	Commission des Aides
à partir d'avril	Partenaires financiers et MO signataires	Passage du contrat dans les instances respectives
Eté ou septembre	Tous	Signature du contrat

- RAMSAR du site de l'étang de Salses-Leucate

Après la présentation de la candidature du syndicat RIVAGE pour la labellisation RAMSAR pour la reconnaissance des zones humides périphériques à la lagune de Salses-le-Château-Leucate, Paul Chemin a apporté quelques précisions quand au déroulement des procédures préalables à la labellisation. Il a souligné que c'est dans le cadre de la pré-instruction du dossier par les services de l'Etat que le passage du projet en CLE/ Comité d'étang a été demandé. En effet, bien que la labellisation en tant que site RAMSAR n'ait pas de conséquence réglementaire, elle est selon lui un engagement important pris par l'Etat français par rapport à la reconnaissance de ces zones. C'est pourquoi il souhaite que le territoire puisse exprimer son engagement par ce passage du dossier en CLE/ Comité d'étang. Concernant l'engagement du territoire en faveur de ses zones humides, Michel PY a souligné, qu'il a pu être prouvé à maintes reprises sur le terrain notamment par toutes

les mesures de gestion mises en place à travers le SAGE, la SGZH et le DOCOB Natura 2000 et aujourd'hui le contrat d'étang.

Marc Planas a dit tout l'importance que cette labellisation aura pour les professionnels dépendant de la qualité et de la préservation des zones humides ; il souhaite qu'au niveau de l'Etat tout soit fait pour que dossier puisse rapidement aboutir. Paul Chemin dit qu'en effet tout est mis en œuvre à l'échelle de RIVAGE et des services de l'Etat à Montpellier pour transmettre un dossier complet et irréprochable au Ministère de l'environnement de façon à ne pas rallonger la procédure.

Engagement du territoire / Labellisation RAMSAR

Michel Py a proposé le projet de labellisation RAMSAR du site de l'étang de Salses-Leucate au vote à main levée. Le projet a été approuvé à l'unanimité par la CLE/Comité d'étang.

*Le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, reste à la disposition de tous les participants pour tout renseignement complémentaire
rivage@mairie-leucate.fr*

PY Michel

Président de la CLE/Comité d'étang